

CAHIER DES CHARGES

ACCÈS À L'EAU

Comité citoyen

Mars 2024



Table des matières

Introduction.....	3
Processus de consultation et d’information (révisé).....	4
Contexte et définition du projet.....	5
Un besoin exprimé par la communauté annelacoise.....	5
Une première réflexion partagée.....	5
Un processus de consultation citoyenne.....	5
Objectif du projet (SMART).....	6
Périmètre du projet.....	7
1. Spécifications non fonctionnelles.....	7
1.1 Sécurité des visiteurs.....	7
1.2 Quiétude des riverains et de la communauté.....	8
1.3 Maintenance du site.....	8
2. Spécifications fonctionnelles.....	9
2.1 Préservation de l’environnement et de la qualité de l’eau.....	9
3. Ressources.....	10
3.1 Ressources humaines.....	10
3.2 Ressources matérielles.....	11
4. Délais.....	11
5. Besoins financiers et budget.....	11

Introduction

Le *Cahier des charges – Accès à l'eau*, définit les principales exigences pour la mise en place d'un projet pilote d'accès à l'eau dans la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs. Ce document fait partie intégrante du processus décisionnel du conseil municipal dans sa réflexion sur le projet.

Répondant à une demande citoyenne récurrente, ce projet émane d'une réflexion collective sur l'accès à l'eau lors de l'année 2022, un enjeu majeur depuis des années à Sainte-Anne-des-Lacs. Le conseil municipal a donc formé, en 2023, un comité restreint de citoyens bénévoles et engagés dont le cahier des charges est le fruit de leurs rencontres et de leurs participations à des ateliers et qui ont contribué à des partages d'idées. Cette approche assure une représentativité des opinions et intègre les préoccupations de la population afin d'offrir au conseil municipal un outil décisionnel, sur un projet pilote d'accès à l'eau pour la baignade, tenant compte de tous les aspects importants pour les citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs.

Il est important de mentionner que le comité citoyen a participé à l'élaboration de ce document au mieux de ses connaissances, mais ne constitue en aucun cas un avis d'expert. Les spécifications du projet reflètent une synthèse d'opinions et de réflexions, visant à établir les bases de la réussite d'un potentiel projet pilote pour la baignade. Le cahier des charges définit les exigences fonctionnelles et non fonctionnelles, les ressources nécessaires, les délais envisagés et les besoins estimés en ressources.

L'échéancier propose au conseil municipal la mise en place d'un projet pilote à l'été 2024, suivant la présentation du cahier des charges, la préparation budgétaire et la planification de la saison estivale prochaine. Cette approche méthodique et participative vise la préservation de la quiétude de la communauté et l'intégrité de l'environnement local.

En somme, le *Cahier des charges – Accès à l'eau*, représente une feuille de route claire pour la réalisation d'un projet pilote d'accès à la baignade en nature à Sainte-Anne-des-Lacs. Fruit d'une démarche consultative et réfléchie, ce document incarne l'engagement de la Municipalité à répondre aux besoins des citoyens.

Processus de consultation et d'information (révisé)

ÉTAPES	DATE	OBJECTIF
A. CONSULTATION	Jusqu'au 23 septembre 2022	Réception des commentaires écrits des citoyens et citoyennes.
B. CONSOLIDATION (recueil)	23 septembre au 3 novembre 2022	Mise en commun des commentaires reçus des citoyens et citoyennes.
C. PANEL D'EXPERTS	9 novembre 2022	Réponses aux questions des citoyens
D. ANALYSE PAR LE CONSEIL DES COMMENTAIRES REÇUS	À compter du 9 novembre 2022	Réflexion et approfondissement sur certaines questions acheminées au conseil municipal
E. CRÉATION D'UN COMITÉ CITOYEN	Mai 2023	Dépôt de candidatures des citoyens intéressés à s'impliquer pour le projet d'accès à l'eau
F. RENCONTRES DU COMITÉ CITOYEN	Du 31 mai au 20 juin 2023	Rencontres du comité citoyen et travail sur différents ateliers pour le cahier des charges
G. CAHIER DES CHARGES	Juillet/Août 2023	Mise en commun des idées dans un cahier des charges par l'administration
F. RELECTURE DU CAHIER DES CHARGES	6 février 2024	Relecture du cahier des charges par les membres du comité citoyen
H. DÉPÔT DU CAHIER DES CHARGES	11 mars 2024	Dépôt du cahier des charges au conseil municipal
I. PRÉSENTATION DU CAHIER DES CHARGES	11 mars 2024	Présentation du cahier des charges lors de la séance du conseil
J. MISE EN PLACE D'UN PROJET PILOTTE	Été 2024	Après avoir pris connaissance du cahier des charges du comité citoyen et après avoir analysé les options, présentation aux citoyens d'un projet pilote et de son Plan d'action

Contexte et définition du projet

Un besoin exprimé par la communauté annelacoise

Depuis plusieurs années, un besoin d'accès à l'eau est exprimé par la portion de la population sans accès pour la baignade, qui souhaite pouvoir se rafraîchir lors des temps chauds de la période estivale.

Nous savons qu'environ 50% de la population annelacoise n'a pas d'accès notarié à un des lacs du territoire. La Municipalité témoigne recevoir environ deux à trois demandes par semaine pour un accès à la baignade à partir des belles journées de printemps, jusqu'à l'automne. Les représentations citoyennes comptent pour approximativement 50 demandes par année, tout médium confondu.

Une première réflexion partagée

En septembre 2022, un document initial sur le Projet de politique d'accès à l'eau a été présenté à la population, par la municipalité, afin d'amorcer les discussions.

Un processus de consultation citoyenne

À la suite de la présentation du premier document, les citoyennes et citoyens ont été conviés à soumettre leurs observations par écrit en vue de constituer un recueil regroupant les questions et les préoccupations à présenter conseil municipal.

Ce recueil a conduit à la mise en place d'une consultation publique sous forme d'un panel d'experts, visant à répondre aux interrogations soulevées, en s'appuyant sur les contributions des citoyens.

Quelques mois plus tard, la constitution d'un comité citoyen a permis d'élaborer le présent cahier des charges en préparation du projet pilote de l'été 2024. Durant les mois de mai et juin 2023, ce comité a analysé ce qui se fait ailleurs. Il a aussi procédé à une exploration et une analyse des différentes options d'accès à l'eau sur le territoire. Les citoyens se sont appuyés sur les critères suivants : facilité d'accès aux rives, accès à des espaces de stationnements et utilisation actuelle du lac.

Projet pilote 2024

À l'issue d'une réflexion approfondie et d'échanges constructifs entre les membres du comité citoyen, ceux-ci ont formulé une proposition à présenter au conseil municipal, adoptée par consensus.

Le comité envisage d'initier un projet pilote avant d'arriver à un accès à l'eau définitif. Les paramètres de sélection du site, préalablement évoqués, ont conduit le comité à recommander le lac Loiselle comme seul site viable pour la réalisation du projet pilote prévu en 2024.

Informations à considérer pour la prise de décision

Une plage publique ne peut être restreinte aux citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs uniquement.

À partir du moment où un parc ou une plage devient publique, il doit être ouvert à tous. La seule façon de restreindre l'accès est par l'implantation d'un tarif.

Les activités du camp de jour devront être maintenues, malgré la mise en place d'un projet pilote.

Un affichage réglementaire est obligatoire, notamment pour la responsabilité civile de la municipalité.

Un affichage des règles d'usage est suggéré. (annexe 1)

Objectif du projet

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite déterminer comment permettre à tous les citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs de bénéficier des plaisirs de la baignade, en pleine nature, dans le respect des préoccupations de la communauté et de l'environnement :

Le comité de citoyen s'est questionné sur tous les aspects du « comment » afin de permettre le partage du bien commun qu'est la baignade en nature à tous les citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs.

Ce projet pilote exclut les embarcations nautiques et devra se faire dans le respect de la communauté et de l'environnement, en tenant compte des consultations citoyennes.

Périmètre du projet

1. Spécifications non fonctionnelles

1.1 Sécurité des visiteurs

Encadrer la baignade de façon à s'assurer de la sécurité de tous les visiteurs pendant les heures d'ouverture du site.

Contrainte	Détails	Objectif
Établir des heures d'ouverture	Blocs d'heures la fin de semaine (4 à 6 heures selon embauche et capacité financière) De la Fête Nationale 24 juin à la fête du Travail début septembre	Assurer un encadrement en tout temps lors des heures de baignade
Règles claires à afficher sur le site	Afficher la réglementation à l'accueil et autres endroits stratégiques	Garantir le bon déroulement de la baignade et garder le site sécuritaire pour tous les visiteurs
Sauveteur national de plage	Procéder à l'embauche d'un ou deux sauveteurs (selon les besoins) de plage pendant les heures d'ouverture de la baignade.	Assurer la sécurité des usagers et répondre aux exigences de la Loi ainsi que des assureurs
Obtenir des assurances		
Plan d'urgence	Établir un plan de mesure d'urgence	Garantir la sécurité des utilisateurs de la plage

1.2 Quiétude des riverains et de la communauté

Maintenir la quiétude des riverains et de la communauté annelacoise grâce à des encadrements précis pour la baignade sur le site.

Contrainte	Détails	Objectif
Assurer le respect des heures d'ouverture	Installation d'une barrière	Éviter les nuisances liées aux bruits en dehors et pendant les heures d'ouverture du site
Gestion de l'achalandage	Assurer un nombre maximal et mettre en place une carte citoyenne. Facturation non-résident (voir utilisation du code QR)	Prévenir des débordements et des nuisances au niveau du bruit, de la propreté du site et du respect de l'environnement Prévoir un mécanisme sans manutention d'argent
Établir les balises du site		
Surveillance du site		Assurer la quiétude du site
Interdire les feux, les BBQ, les chiens, d'aller sur les quais privés		

1.3 Maintenance du site

S'assurer de maintenir un environnement propre et agréable pour tous.

Contrainte	Détails	Objectif
Gestion et entreposage des matières résiduelles	Prévoir la mise en place de récipients pour les déchets	Préserver la propreté, ainsi que l'hygiène, la salubrité et l'environnement du site
Gestion de l'équipement sanitaire	Prévoir la mise en place d'une toilette chimique. Assurer l'entretien et le nettoyage de la toilette chimique.	
	Favoriser l'utilisation de couches appropriées pour la baignade des bébés	

2. Spécifications fonctionnelles

2.1 Préservation de l'environnement et de la qualité de l'eau

Poursuivre les actions de suivis en matière d'environnement et de qualité de l'eau des lacs et instaurer des balises en lien avec les futurs aménagements et leurs impacts.

Contrainte	Détails	Objectif
Déterminer la capacité maximale de baignade	Savoir s'il serait nécessaire de restreindre le nombre de baigneurs pour la santé du lac	
Effectuer des suivis de la qualité de l'eau et affichage	<p>Mettre en place un suivi de la qualité de l'eau, en collaboration avec les sentinelles d'ABVLacs et une firme spécialisée.</p> <p>Établir un plan d'urgence en cas de problèmes en lien avec la qualité de l'eau (plantes exotiques envahissantes, cyanobactéries, etc.) et prévoir l'aspect monétaire de ce plan.</p>	Déterminer si la plage ouverte à la baignade a un impact sur la qualité de l'eau du lac
Respecter les normes pour les bandes riveraines	<p>Respecter les normes établies par la Municipalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 10 à 15 mètres de largeur sans aménagement sur la bande riveraine; ➤ Accès au lac de 5 mètres de largeur maximum et en angle avec le bord de l'eau; ➤ 3 strates de végétalisation présentes sur la bande riveraine : herbacée, arbustive et arborescente. 	

Préserver la faune et la flore du lieu	<u>Interdictions :</u> ➤ Nourrir les canards ➤ Pêche ➤ Animal de compagnie ➤ Embarcations <u>Permettre :</u> ➤ Utilisation des jouets disposés pour usage ➤ Utilisation des équipements de sécurités pour la baignade	Réduire les risques d'implantation de plantes aquatiques envahissantes, dans le lac, causés par la baignade
Faire une évaluation écologique du site avant l'ouverture de la plage		Tracer l'impact de la plage sur le milieu naturel. Identifier les risques et établir un plan de contingence en conséquence

3. Ressources

3.1 Ressources humaines

Compétence	Ressource	Détails logistiques
Compétences internes	Sauveteur plage	Engager un employé saisonnier ayant sa certification de <i>sauveteur national plage</i>
	Employés de voirie	Ramasser les déchets laissés sur le site, vider les poubelles
	Commis à l'accueil	Employé saisonnier
	Agente aux communications	Plan de communication Sensibilisation (bandeau)
Compétences externes	Expert/firme pour suivi sur la qualité de l'eau	
	Firme de ménage / entretien extérieur	Entretien de la toilette chimique

3.2 Ressources matérielles

Assurer que les matériaux soient respectueux de l'environnement

Ressource	Détails logistiques
Affiches	Allupanels à disposer sur le site (règlements, sensibilisation, etc.)
Récipients pour les déchets	Couvercle qui empêche les déchets de s'envoler, récipient assez lourd pour rester en place malgré les intempéries.
Toilette chimique	
Carte citoyenne	\$\$\$ pour les Annelacois (e) et non résident
Vestes de flottaison	
Bac à jouets	
Clôture (barrière)	Tous les accès

4. Délais

Prévoir un échéancier pour la mise en place du projet pilote.

5. Besoins financiers et budget

Établir un fonds de prévoyance en lien avec les risques associés au projet pilote.

6. Prévoir une reddition de compte au projet pilote

Monter une procédure d'audit

Déposer au conseil municipal le résultat d'une reddition de compte au conseil municipal d'octobre.

ANNEXE 1

Règlements – Utilisation du site

- Pour votre sécurité, veuillez nager uniquement dans la zone prévue à cet effet.
- Il est interdit de cracher, courir ou pousser quelqu'un dans l'eau. Tout comportement jugé inapproprié pourra conduire à une expulsion du site.
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Aucun animal de compagnie n'est admis sur le site : qu'il soit en laisse ou non, toutou ne peut pas vous accompagner à la plage!
- Il est interdit de nourrir les canards, autres oiseaux aquatiques ou autres animaux sauvages.
- Il est strictement interdit de fumer (tabac, cannabis, vapotage) et de consommer de l'alcool sur le site.
- Il est interdit d'allumer des feux ou des barbecues.
- Aucun contenant en verre n'est permis.
- Les détergents, savons ou shampoings sont nocifs pour le lac et leur utilisation est strictement interdite.
- Des bacs de recyclage, de compostage et de déchets sont à votre portée pour disposer de vos contenants, emballages, nourriture et autres. Merci de nous aider à garder le site propre!
- Merci de respecter les limites de la propriété.
- Les sauveteurs ont l'autorité d'exiger le port du VFI ou du gilet de sauvetage pour certains baigneurs, de même que de faire appliquer les règlements et d'expulser toute personne qui représente un danger.
- La pêche est interdite.
- **La zone surveillée est réservée exclusivement à la baignade : aucune embarcation nautique n'est permise.**

Pourquoi?

L'objectif est de prévenir l'introduction et la propagation des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) qui voyagent souvent d'un plan d'eau à un autre en adhérant aux embarcations et à l'équipement nautique.

Il est essentiel que nous fassions tous un effort pour préserver la santé et notre magnifique lac!

La plage sera fermée sans préavis :

- Lorsque les conditions météorologiques sont incertaines (risque d'orages, pluie, etc.);
- En gestion de sécurité civile;
- Par manque de surveillants qualifiés.

MUNICIPALITÉ DE



Sainte-Anne-des-Lacs

